

# Sleurs veut des pensions alimentaires plus objectives

FAMILLES La secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté veut protéger les familles monoparentales

**L**a nouvelle secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre la pauvreté, Elke Sleurs (N-VA), veut des pensions alimentaires plus objectives. Sur l'antenne de la VRT, elle a déclaré mercredi matin qu'elle désirait réformer le système afin d'empêcher les familles de basculer dans la précarité après une séparation.

**1 Quelle est la situation actuelle ?** Lorsqu'il y a jugement, la décision du montant des contributions alimentaires est laissée à l'appréciation du juge. Il n'y a pas de méthode de calcul imposée à tous législativement. Il existe pourtant une loi depuis

2010 censée tendre vers l'objectivation. Ainsi, le juge est tenu de motiver sa décision et de prendre en compte une série de critères. La loi de 2010 prévoyait également la mise en place d'une commission chargée d'étudier un mode de calcul objectif... Commission qui a été lancée par l'ancien secrétaire d'Etat aux familles en toute fin de législature... Mais n'a toujours pas vu le jour.

**2 Que propose la secrétaire d'Etat ?** En réalité, Elke Sleurs relaye de vieilles revendications des associations. Une mé-

thode de calcul plus objective ? Bien sûr, d'ailleurs La Ligue des

Familles et son équivalent flamand, le Gezinsbond, ont déjà la leur, à défaut d'une méthode de référence. Inclure les frais exceptionnels (lunettes, opérations...) dans le calcul ? C'est aussi une ancienne revendication, mais la ministre affirme vouloir travailler en ce sens en concertation avec le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V). Enfin, Elke Sleurs évoque la prise en compte du revenu *après* la séparation. Fiscalement, le parent qui a ses enfants à charge est plus exempté d'impôts que son ex-conjoint.

**3 Les familles monoparentales, groupe à risque.** Comme l'a rappelé la secrétaire d'Etat, les familles monoparentales ont deux fois plus de risques que des couples avec enfants de basculer dans la pauvreté. Or, un ménage sur cinq en Belgique est un ménage monoparental, une femme avec enfants, dans la majorité des cas. Une étude de la KUL montrait déjà en 2009 que le risque de pauvreté pour une famille monoparentale touchant une pension alimentaire est de 22 %... mais

que ce taux grimpe à 40 % sans ces aides !

**4 Les réactions de l'associatif.** La Ligue des familles se dit satisfaite que dans le cadre de ses compétences, la secrétaire d'Etat évoque les contributions alimentaires. Néanmoins, Delphine Chabbert, responsable du bureau d'études, reste perplexe : « *Elle n'a pas fait allusion au SECAL, le service fédéral de Créances Alimentaires, qui permet de payer des avances aux familles en cas d'impayés, ni à cette commission censée se mettre en place. Nous attendons qu'elle renforce les outils existants et qu'elle consulte les représentants des familles.* » Vie Féminine pointe qu'il ne s'agit là que d'un levier de la lutte contre la pauvreté, et dénonce des contradictions : « *Selon l'accord de gouvernement, l'allocation de garantie de revenus, qui offre un complément aux femmes qui travaillent à temps partiel, va par être réduite, explique Hafida Bachir, la présidente. Or, 70 % des bénéficiaires de l'AGR sont des femmes ! Lutter contre la pauvreté des familles ne se résume pas à défendre de grands principes sur les pensions alimentaires...* » ■

ELODIE BLOGIE